

Nom commercial: Terebinthinae aetheroleum

Numéro de la matière: 016300

Version: 6 / CH

Date de révision: 18.03.2019

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 18.03.19

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Terebinthinae aetheroleum

N° d'article 01630000

Numéro d'enregistrement

No. CE: 232-350-7

Numéro 01-21195002456-45-XXXX

d'enregistrement

No. CAS 8006-64-2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Solvant, Produit de nettoyage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9101 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3 H226

Acute Tox. 4 H302

Acute Tox. 4 H312

Acute Tox. 4 H332

Skin Irrit. 2 H315

Eye Irrit. 2 H319

Skin Sens. 1 H317

Asp. Tox. 1 H304

Aquatic Chronic 2 H411

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger

Nom commercial: Terebinthinae aetheroleum

Numéro de la matière: 016300

Version: 6 / CH

Date de révision: 18.03.2019

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 18.03.19

**Mention d'avertissement**

Danger

Mentions de danger ***

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H302+H312+H332	Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P331	Ne PAS faire vomir.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient Essence de térébenthine

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**Composants dangereux****Essence de térébenthine**

No. CAS	8006-64-2
No. EINECS	232-350-7
Numéro d'enregistrement	01-2119502456-45-XXXX

Concentration	>=	55	%
---------------	----	----	---

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3	H226
Acute Tox. 4	H302
Acute Tox. 4	H312
Acute Tox. 4	H332
Asp. Tox. 1	H304
Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
Skin Sens. 1	H317
Aquatic Chronic 2	H411

Nom commercial: Terebinthinae aetheroleum

Numéro de la matière: 016300

Version: 6 / CH

Date de révision: 18.03.2019

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 18.03.19

Annotations additionnelles:

DSD

Directive 67/548/EEC, Annex I, Notent 4

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Les symptômes d'intoxication peuvent n'apparaître qu'après quelques heures; une surveillance médicale d'au moins 48 heures est donc indispensable. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas d'inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre. Tenir chaud et calme. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Appeler aussitôt un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation de muqueuse, Céphalées, Vertiges, troubles de système nerveux central, Narcose, détresse respiratoire

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Traitement

Traitement symptomatique

Avis aux médecins / Risques

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone, Mousse stable aux alcools, Produit d'extinction à sec, Eau pulvérisée

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de mélanges explosives avec l'air sont possible. En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Nom commercial: Terebinthinae aetheroleum

Numéro de la matière: 016300

Version: 6 / CH

Date de révision: 18.03.2019

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 18.03.19

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement complet de protection.

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter équipement de protection. écarter personnes sans défense. Tenir à l'écart des sources d'ignition. Veiller à assurer une aération suffisante. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Veiller à assurer une aération suffisante. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination". Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir Section 13).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Veiller à la bonne aération de la pièce y compris au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air). Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Eviter la formation d'aérosol. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans un endroit frais. Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker en commun avec: Matières comburantes, Ne pas stocker avec des matières combustibles.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	3	Liquides inflammables
Classe de stockage (Suisse)	3	Liquides inflammables

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Nom commercial: Terebinthinae aetheroleum

Numéro de la matière: 016300

Version: 6 / CH

Date de révision: 18.03.2019

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 18.03.19

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Essence de térébenthine

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	560	mg/m ³	100	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	560	mg/m ³	100	ppm(V)
Etablie le: 2017; Remarque: S; OAW & Haut, ZNS, Lunge; NIOSH Richtwert				

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Consérvier à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales.

Protection respiratoire - Note

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Filtre Anti-gaz A.

Protection des mains

Gants (résistants aux solvants)				
Matériau approprié	caoutchouc nitril - NBR			
Épaisseur du gant	0.35	mm		
Temps de pénétration	>=	8	h	

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Combinaison de protection étanche

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques ***

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	liquide			
Couleur	incolore			
Odeur	caractéristique			
valeur pH				
Remarque	Non applicable			
Point de fusion				
Valeur	-	60		°C
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition				
Valeur	154	à	170	°C
Point d'éclair				
Valeur	35			°C
limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité				
Limite d'explosivité, inférieure	0.8	à	6	%(V)
Pression de vapeur				
Valeur	504			Pa
température	20	°C		

Nom commercial: Terebinthinae aetheroleum

Numéro de la matière: 016300

Version: 6 / CH

Date de révision: 18.03.2019

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 18.03.19

DensitéValeur 0.858 g/cm³**Hydrosolubilité**

Remarque pratiquement insoluble

coefficient de partage: n-octanol/eaupOW 4.49
température 20 °C**température d'auto-inflammabilité**

Valeur 253 °C

température de décomposition

Remarque N'est disponible

9.2. Autres informations**Autres données**

La formation de mélanges explosives avec l'air sont possible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Danger d'explosion avec: Des agents d'oxydation forts, Réagit au contact de l'acide nitrique. Fluor

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Agents d'oxydation

10.4. Conditions à éviter

Protéger de la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Incompatible avec: Agents d'oxydation, Réagit au contact de l'acide nitrique. Fluor

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Hydrocarbures

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**ATE 500 mg/kg
méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)**Toxicité aiguë par voie orale (Composants)****Essence de térébenthine**Espèces rat
DL50 500 mg/kg**Toxicité aiguë par pénétration cutanée**ATE 1'100 mg/kg
méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)**Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)****Essence de térébenthine**

Espèces rat

Nom commercial: Terebinthinae aetheroleum

Numéro de la matière: 016300

Version: 6 / CH

Date de révision: 18.03.2019

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 18.03.19

DL50 1100 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

ATE 11 mg/l

Administration/Forme Vapeurs
méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

ATE 1.5 mg/l

Administration/Forme Poussières/Brouillards
méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)**Toxicité aiguë par inhalation (Composants)****Essence de térébenthine**

Espèces rat

CL 50 11 mg/l

Durée d'exposition 4 h

Corrosion/irritation cutanée

Espèces lapin

Remarque Irritant pour la peau.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Espèces lapin

Remarque Le produit est irritant pour les yeux.

sensibilisation

Remarque Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons**

Espèces carpe (Cyprinus carpio)

CL 0 0.01 mg/l

Durée d'exposition 96 h

Toxicité pour les poissons (Composants)**Essence de térébenthine**

CL 50 1 à 10 mg/l

Toxicité pour les algues (Composants)**Essence de térébenthine**

CE50 1 à 10 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité**

Valeur 80 %

Durée de l'essai 28 d
évaluation Facilement biodégradable**12.3. Potentiel de bioaccumulation****coefficient de partage: n-octanol/eau**

pOW 4.49

température 20 °C

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Indications générales**

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

Nom commercial: Terebinthinae aetheroleum

Numéro de la matière: 016300

Version: 6 / CH

Date de révision: 18.03.2019

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 18.03.19

Evaluation des propriétés de persistance et de bioaccumulation (Composants)**Essence de térébenthine**

La substance ne pas satisfait aux exigences en matière de propriétés PBT/vPvB.

12.6. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Ne pas laisser parvenir le produit dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation. Toxique pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Code de déchets CEE

Ne pas éliminer avec le déchet domestique

Code de déchets CEE

Ne pas décharger dans les égouts.

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Code de déchets CEE

07 06 04*

autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Nom commercial: Terebinthinae aetheroleum

Numéro de la matière: 016300

Version: 6 / CH

Date de révision: 18.03.2019

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 18.03.19

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	D/E		
14.1. Numéro ONU	1299	1299	1299
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE	TURPENTINE	TURPENTINE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Quantité limitée	5 l		
Les catégories de transport	3		
14.5. Dangers pour l'environnement	 DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	Polluant marin 	 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 2

Remarque Derivation of WGK according to Annex 1 No. 5.2 AwSV

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

Nom commercial: Terebinthinae aetheroleum

Numéro de la matière: 016300

Version: 6 / CH

Date de révision: 18.03.2019

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 18.03.19

long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.